CALENDRIER 2026

NAMUR

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES DÉCHETS MÉNAGERS



CONSIGNES GÉNÉRALES pour une bonne collecte des déchets.

HORAIRES

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte **ou la veille au soir après 18h.** Attention, en juin, juillet et août, en cas de fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

DÉPOTS

Faites en sorte que vos sacs de déchets résiduels, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos sacs bleus soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut. **En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collectes.** N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques, **déchets ménagers résiduels** et papiers-cartons. N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques, déchets ménagers résiduels et papiers-cartons et **les PMC**.

INTEMPÉRIES

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

POIDS MAXIMUM

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser **15 kg**.

FERMETURE DES SACS?

Fermez vos sacs de façon à ce que le collecteur puisse saisir facilement le sac par le dessus (pas de bandes adhésives).

QUE SIGNIFIE LE POINT VERT?

Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

DÉCHETS COUPANTS

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant ou dérogatoire, **emballez les déchets coupants dans du papier journal,** de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs de déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Collecte des encombrants

La collecte gratuite d'objets encombrants à domicile sur rendez-vous

Service assuré pour le compte de la Ville de Namur par la Ressourcerie Namuroise

Pour bénéficier d'un service répondant à vos besoins, **merci de tenir compte du délai d'attente** avant le passage du camion

» **Tél.: 081/26.04.00**

» Pour en savoir plus sur la Ressourcerie, surfez sur **www.laressourcerie.be**.



Collecte des **sapins naturels**, **sans pied**, **ni décoration**, présentés le jour de la collecte, avant 08 h sur le trottoir, devant l'habitation.

08/01 Belgrade, Flawinne, Malonne, Suarlée, Temploux

09/01 Citadelle, Saint-Servais, Salzinnes et Salzinnes-les-Moulins

11/01 Bomel, Herbatte, Heuvy, Jambes, Namur (centre urbain), Plomcot

12/01 Beez, Boninne, Bouge, Champion, Cognelée, Daussoulx, Gelbressée, Marche-les-Dames, Saint-Marc, Vedrin

13/01 Dave, Erpent, La Plante, Lives-sur-Meuse, Loyers, Naninne, Wépion, Wierde (Andoy)

Tableau 2026 des collectes

0* Jour de passage inhabituel | Déchets ménagers résiduels & déchets organiques | Papiers & cartons | PMC | Encombrants

BELGRADE, FLAWINNE, SUARLEE, TEMPLOUX

Toutes les collectes ont lieu le **lundi (jour de passage inhabituel*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	5, 12, 19, 26	2,9,16,23	2, 9, 16, 23, 30	7*, 13, 20, 27	4, 11, 18, 26*	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28
	5, 19	2, 16	2, 16, 30	13, 27	11, 26*	8, 22	6, 20	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	7, 21
	12, 26	9, 23	9, 23	7*, 20	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	2, 16, 30	14, 28

LA PLANTE, WEPION

Toutes les collectes ont lieu le **lundi (jour de passage inhabituel*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	5, 12, 19, 26	2,9,16,23	2, 9, 16, 23, 30	8*, 13, 20, 27	4, 11, 18, 27*	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28
	5, 19	2, 16	2, 16, 30	13, 27	11, 27*	8, 22	6, 20	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	7, 21
	12, 26	9, 23	9, 23	8*, 20	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	7, 21	5, 19	2, 16, 30	14, 28

ANDOY, DAVE, ERPENT, JAMBES, LIVES-SUR-MEUSE, LOYERS, NANINNE, WIERDE

Toutes les collectes ont lieu le **mardi (jour de passage inhabituel*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 23*, 28	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29
	6, 20	3, 17	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	7, 22*	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	8, 22
	13, 27	10, 24	10, 24	7, 21	5, 19	2, 16, 30	14, 28	11, 25	8, 22	6, 20	3, 17	1, 15, 29

BEEZ, BONINNE, CHAMPION, COGNELEE, DAUSSOULX, GELBRESSEE, MARCHE-LES-DAMES, SAINT-MARC, VEDRIN

Toutes les collectes ont lieu le **mercredi (jour de passage inhabituel*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 14, 21, 28	4, 12*, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30
	7, 21	4, 18	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	2, 16, 30	14, 28	13**, 25	9, 23
	14, 28	11, 25	11, 25	8, 22	6, 20	3, 17	1, 15, 29	12, 26	9, 23	7, 21	4, 18	2, 16, 30

La collecte **gratuite** d'objets encombrants à domicile sur rendez-vous au **081/26.04.00**. Service assuré pour le compte de la Ville de Namur par la Ressourcerie Namuroise.

Dates de fermeture exceptionnelle de votre recyparc: **voir encart recyparc**

Collectes 2026 dans les recyparcs: Vélos: samedi 18 avril | **Jouets:** samedi 10 octobre

UN SOUCI DE COLLECTE? Consultez prioritairement notre site **bep-environnement.be** ou appelez le **081/718.211**

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES RECYPARCS Vendredi **16/01/2026** à partir de 12h, Jeudi **01/10/2026**, Jeudi **24/12/2026** à partir de 12h, Samedi **26/12/2026**, Jeudi **31/12/2026** à partir de 12h, Samedi **02/01/2027**

LE SAC **PMC**



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles

Flacons

Barquettes et raviers

Pots et tubes

Capsules de boissons

Sacs et sachets

Films

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Canettes et boîtes de conserve

Aérosols

Barquettes et raviers

Couvercles, bouchons et capsules



Capsules de boissons

CARTONS À BOISSONS



INTERDIT

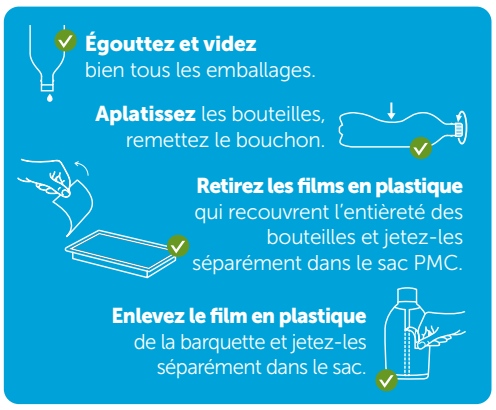


N'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

CONSIGNES À SUIVRE



Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles, remettez le bouchon.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac PMC.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.

INTERDIT DANS LE SAC PMC

DIRECTION **RECYPARC**

Les batteries et piles.



Les appareils électr(on)iques (incl. Vapes, smartphones, ...)



Les bonbonnes de gaz.



Les emballages avec bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner".



Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants.



Les emballages durs avec une contenance supérieure à 8 L.

Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone.

La frigolite.



Autres objets :



DIRECTION **DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS**



COMMENT TRIER LES **DÉCHETS DANGEREUX ?**

Déchets **S**péciaux des **M**énages



EMBALLAGES **VIDES*** *bien vidés

- **AVEC** bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"



- **AVEC** un de ces 2 symboles



EMBALLAGES **NON-VIDES***

Avec un de ces pictogrammes de danger



EMBALLAGES **VIDES** OU **NON-VIDES**

- d'huile de moteur et de lubrifiants, de carburants, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, de bombes de mousse polyuréthane, tubes de silicone

ATTENTION, pas repris au recyparc, appelez le 112

PMC



EMBALLAGES **VIDES*** *bien vidés, bien égouttés, bien raclés

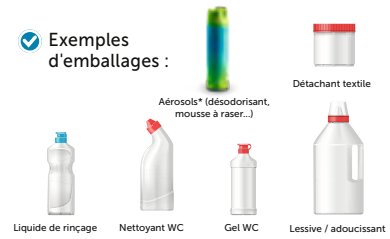
- **SANS** bouchon de sécurité enfant "pousser-tourner"



- **SANS** un de ces 2 symboles



- Emballages durs avec une contenance inférieure à 8 litres
- Exemples d'emballages :



* Tous les aérosols vides sont autorisés dans le Sac PMC sauf les aérosols des produits repris dans la colonne des Déchets Spéciaux des Ménages (comme une bombe de peinture, de vernis, etc.)

Des doutes? N'hésitez pas à vous adresser aux préposés du recyparc.

Tableau 2026 des collectes

0* Jour de passage inhabituel | Déchets ménagers résiduels & déchets organiques | Papiers & cartons | PMC | Encombrants

CITADELLE, MALONNE, SALZINNES

Toutes les collectes ont lieu le **jeudi (jour de passage inhabituel*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	2*, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30	7, 15*, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31
	8, 22	5, 19	5, 19	2, 16, 30	15*, 28	11, 25	9, 23	6, 20	3, 17	1, 15, 29	12, 26	10, 24
	2*, 15, 29	12, 26	12, 26	9, 23	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31

BOMEL, BOUGE, HERBATTE, HEUVY, PLOMCOT, SAINT-SERVAIS, SALZINNES-LES-MOULINS

(av. de Stassart et des Combattants, rues Armée de Grouchy, de la Dodane, Wodon et Quai de l'Écluse)

Toutes les collectes ont lieu le **vendredi (jour de passage inhabituel le samedi*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	2*, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	2, 9, 16, 23, 30	6, 13, 20, 27	4, 11, 18, 26*
	9, 23	6, 20	6, 20	3, 17	2*, 15, 29	12, 26	10, 24	7, 21	4, 18	2, 16, 30	13, 27	11, 26*
	2, 16, 30	13, 27	13, 27	10, 24	8, 22	5, 19	3, 17, 31	14, 28	11, 25	9, 23	6, 20	4, 18

NAMUR CENTRE URBAIN

(Corbeille, rue Notre-Dame, Boulevard Baron Huart)

Les collectes de déchets ménagers et organiques ont lieu le **mardi** et le **vendredi**
Les collectes PMC et papiers-cartons ont lieu le **mardi (jour de passage inhabituel*)**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 27, 30	3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27	3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27, 31	3, 7, 10, 14, 17, 21, 24, 28	5, 8, 12, 15, 19, 22, 26, 29	2, 5, 9, 12, 16, 19, 23, 26, 30	3, 7, 10, 14, 17, 24, 28, 31	4, 7, 11, 14, 18, 21, 25, 28	1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 25, 29	2, 6, 9, 13, 16, 20, 23, 27, 30	3, 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27	1, 4, 8, 11, 15, 18, 22, 29
	6, 20	3, 17	3, 17, 31	14, 28	12, 26	9, 23	7, 22*	4, 18	1, 15, 29	13, 27	10, 24	8, 22
	13, 27	10, 24	10, 24	7, 21	5, 19	2, 16, 30	14, 28	11, 25	8, 22	6, 20	3, 17	1, 15, 29

La collecte **gratuite** d'objets encombrants à domicile sur rendez-vous au **081/26.04.00**. Service assuré pour le compte de la Ville de Namur par la Ressourcerie Namuroise.

Collectes 2026 dans les recyparcs: Vélos: samedi 18 avril | **Jouets:** samedi 10 octobre

UN SOUCI DE COLLECTE ? Consultez prioritairement notre site **bep-environnement.be** ou appelez le **081/718.211**

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES RECYPARCS : Vendredi **16/01/2026** à partir de 12h, Jeudi **01/10/2026**, Jeudi **24/12/2026** à partir de 12h, Samedi **26/12/2026**, Jeudi **31/12/2026** à partir de 12h, Samedi **02/01/2027**

LES DÉCHETS **ORGANIQUES**

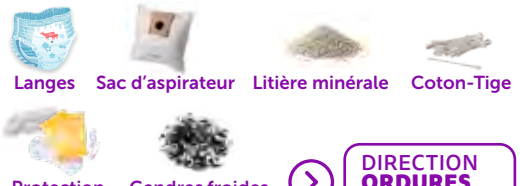


DÉCHETS DE CUISINE



Marc de café et sachets de thé, épluchures et coquilles, aliments périmés.

INTERDIT



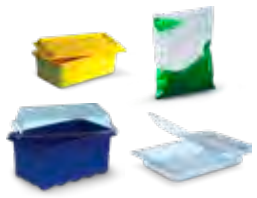
Langes · Sac d'aspirateur · Litière minérale · Coton-Tige · Protection hygiénique · Cendres froides de bois non traité

→ DIRECTION **ORDURES MÉNAGÈRES**

PETITS DÉCHETS DE JARDIN



Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin.



→ DIRECTION **SAC PMC**

AUTRES DÉCHETS



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières biodégradables, cartons alimentaires souillés.



Briquaillons · Pot en terre cuite

→ DIRECTION **RECYPARC**

CONSIGNES À SUIVRE

Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs… **Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP** bien triés sont collectés !

Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur **www.bep-environnement.be**

Les emballages **plastiques** n'ont pas leur place dans le sac organique.

LES **PAPIERS-CARTONS**

EN PORTE-À-PORTE OU AUX RECYPARCS



PAPIERS

Papiers propres et non souillés.



CARTONS

Cartons propres, non souillés et aplatis.



INTERDIT



→ DIRECTION **DÉCHETS ORGANIQUES**



Film et sac en plastique

→ DIRECTION **SAC PMC**



Sac de ciment

→ DIRECTION **ORDURES MÉNAGÈRES**



Papier peint

→ DIRECTION **RECYPARC**

CONSIGNES À SUIVRE

Vos papiers-cartons **ne peuvent pas être présentés en vrac**; mais rangés dans une boite en cartons résistante ou dans le conteneur jaune ou à couvercle jaune.

N'utilisez **pas de contenant en plastique** pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.

N'utilisez **ni bandes adhésives ni sacs en plastique.**

Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis **uniquement lorsqu'ils sont pleins.**

LES BULLES À **VERRE**



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent à déposer dans les bulles ou au Recyparc.



Le verre coloré et incolore ont chacun leur place.

INTERDIT DANS LES BULLES



Couvercle en métal · Capsule · Couvercle en plastique

→ DIRECTION **SAC PMC**

Porcelaine · Miroir ou verre plat cassé · Néon et ampoule · Bouchons en liège

→ DIRECTION **RECYPARC**

Opaline · Cristal · le verre résistant aux hautes températures

→ DIRECTION **ORDURES MÉNAGÈRES**

PLUS DE PLACE DANS LES BULLES ?

- Rendez-vous vers d'autres bulles à verre ou au recyparc. Trouvez toutes les bulles et recyparcs sur **l'app Recycle !** ou sur **www.bep.environnement.be**
- Appelez les services de collecte au **081/718.211** pour signaler le problème.
- **N'abandonnez pas vos bouteilles aux pieds des bulles. Les dépôts clandestins autour des bulles à verres sont interdits et considérés comme une infraction environnementale passible de poursuites administratives et judiciaires.**

CONSIGNES À SUIVRE

Séparez le verre incolore du verre coloré.
Bien vider et enlever les **couvercles** et **bouchons**.

RECYPARC



La liste des matières acceptées, quotas annuels et journaliers maximum sont repris dans le guide pratique des recyparcs disponible auprès des préposés ou sur **bep-environnement.be**

ADRESSE

Chemin de la Vieille Sambre 87 à Flawinne
Chemin de Malpair ZI à Naninne
Chemin de Boninne à Champion

HORAIRES

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h.
Dernière entrée à 16h45 en cas d'engorgement.
Fermé les dimanches et jours fériés légaux.

Un **Espace Récup' à Champion** offre la possibilité aux citoyens qui viennent déposer des déchets au recyparc de Champion, d'en reprendre en échange parmi ceux mis à disposition dans l'espace récup présent sur le site.
Pour tout renseignement : **081/718 211**.

DATES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE

- Vendredi **16/01/2026** à partir de 12h
- Jeudi **01/10/2026**
- Jeudi **24/12/2026** à partir de 12h
- Samedi **26/12/2026**
- Jeudi **31/12/2026** à partir de 12h
- Samedi **02/01/2027**

- Les déchets doivent être **préalablement triés** au maximum pour gagner du temps sur place.
- À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir **ouvrir spontanément votre coffre** afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.
- Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparcs ; en cas de désaccord, les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.
- Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargement de ceux-ci, sauf cas exceptionnels.
- Pour éviter l'envol des déchets, **les remorques doivent être correctement bâchées**. L'usager est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.
- **La récupération des matières dans les recyparcs est interdite**, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales.
- Les apports sont limités à 1 m³ par matière et par jour. Pour certaines matières, il y a aussi des quotas annuels :
 - Amiante 0,5 m³/citoyen/an
 - Bois 3 m³/citoyen/an
 - Inertes 3 m³/citoyen/an
 - Encombrants, encombrants non incinérables, plastiques durs et verre plat 4 m³/citoyen/an
 - Déchets verts 7 m³/citoyen/an
 - Pneus 4 pneus/citoyen/an

COLLECTE DANS LES RECYPARCS — Vélos : **samedi 18-04** — Jouets : **samedi 10-10**

NAMUR S'ENGAGE

dans un programme d'actions pour tendre vers le **zéro déchet !**

CALENDRIER EN LIGNE

Consultez à tout moment le calendrier en ligne sur **bep-environnement.be**

L'APPLICATION DES RECYPARCS

Vous pouvez consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet.
Demandez votre accès aux préposés des recyparcs et connectez-vous sur
bep.recyparcs.be/auth/login-citoyen

Quelles sont les fonctionnalités proposées ?
Consulter l'état de vos quotas & trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser.

APPLICATION RECYCLE!

Téléchargez gratuitement l'application Recycle!
Pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets et tout connaître sur les collectes des déchets.

LE GRAND NETTOYAGE

Du jeudi 26 au dimanche 29 mars 2026.
Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur **www.bewapp.be**

GUIDE DE TRI EN LIGNE

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Pour toutes questions relatives au tri des déchets, consultez notre guide de tri sur : **www.bep-environnement.be/collectes-tri-des-dechets/guide-du-tri** ou **téléchargez gratuitement l'application Looping**

Suremballage en vue ?

POINT DE CONTACT SUREMBALLAGE

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble !

INFOS SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE : **fostplus.be** ou **trionsmieux.be**

BEP Environnement
Votre Intercommunale de gestion des déchets ménagers
Avenue Sergent Vrithoff, 2 – 5000 Namur
Tél: 081/71.82.11
bep-environnement.be

Administration communale de Namur
Hôtel de Ville • 5000 Namur
Tél.: 0800/99.899
proprete.publique@ville.namur.be
http://gestion-dechets.namur.be

Editeurs responsables: Renaud Degueldre - Directeur Général du BEP - Av. Sergent Vrithoff, 2 à 5000 Namur • F. Huysman - Fost Plus asbl - Avenue des Olympiades, 2 - 1140 Bruxelles • 2026 • Imprimé sur papier 100% recyclé • Ne pas jeter sur la voie publique